



## COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2025-37 – 07-17**

*SÉANCE DU 22 JUILLET 2025*

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation 17 juillet 2025

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;  
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Jean FABRE, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Anne THÉVENOT

**- Procurations :** Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN  
Pascal SOUYRIS à Pierre ROSSIGNOL  
Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT  
Élodie PAULS à Monique GIBERT

**- Secrétaire de séance :** Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

### Délibération n°2025-37 – 07-17 / Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour la réalisation de travaux de voirie :

Monsieur le Maire indique qu'une réfection de chaussées de voirie communale est nécessaire pour améliorer les conditions de circulation qui sont aujourd'hui très dégradées, notamment au niveau du Lotissement les Cambinières et Avenue du Val d'Or.

L'état de la chaussée est très dégradé et nécessite des travaux de réfection pour assurer la sécurité des déplacements.

Le coût des travaux envisagé s'élève à 89 382,50 € HT pour le lotissement Les Cambinières et 49 850,46 € HT pour le Val d'Or soit 139 232,96 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour financer ces travaux de voirie nécessaire à l'amélioration de la circulation au sein de la commune.

#### PLAN DE FINANCEMENT

|    | Dépenses                | Montant des charges | Recettes                | Financement total | Taux de financement |
|----|-------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|---------------------|
| 61 | Travaux de voirie       | 139 232 €           | CCVH fonds de concours  | <b>60 000 €</b>   | 43.10%              |
|    |                         |                     | Autofinancement         |                   |                     |
|    |                         |                     | Ville de Saint-Pargoire | <b>79 232 €</b>   | 56.90%              |
|    | <b>TOTAL CHARGES HT</b> | <b>139 232 €</b>    | <b>TOTAL PRODUITS</b>   | <b>139 232 €</b>  | 100 %               |

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** le projet présenté et le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le Maire,  
Jean-Luc DARMANIN

